



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise à jour pour la période  
**2025-2028**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette publication a été réalisée par la Direction de l'expertise environnementale et du développement durable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Elle a été produite par la Direction des communications du BAPE.

140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6  
Téléphone : 418 643-7447  
Sans frais : 1 800 463-4732  
Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)

[bape.gouv.qc.ca](http://bape.gouv.qc.ca)  
[facebook.com/BAPEquebec](https://facebook.com/BAPEquebec)  
[x.com/BAPE\\_Quebec](https://x.com/BAPE_Quebec)  
[linkedin.com/company/bapequebec](https://linkedin.com/company/bapequebec)

Dépôt légal – 2025  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-98058-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec

# Table des matières

<b>Message du président</b> .....	<b>iv</b>
<b>L'organisation en bref</b> .....	<b>1</b>
Mission.....	1
Vision.....	1
Valeurs.....	1
Quelques données clés en matière de développement durable .....	2
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques .....	3
Contexte interne.....	4
Contexte externe.....	5
<b>Plan d'action de développement durable</b> .....	<b>6</b>
Action 1 : Augmenter le nombre d'organisations œuvrant auprès de groupes sous-représentés lors des audiences du BAPE rejoint par nos présentations sur le BAPE .....	6
Action 2 : Augmenter globalement la proportion de femmes qui participent à nos travaux par le biais des différents moyens de participation .....	7
Action 3 : Évaluer la durabilité de tous les projets structurants .....	8
Action 4 : Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions d'enquête du BAPE .....	8
Action 5 : Réduire notre empreinte environnementale numérique .....	9
Action 6 : Augmenter le nombre d'élèves rejoints par une de nos troupes pédagogiques permettant notamment de sensibiliser au développement durable .....	10
Action 7 : Augmenter le nombre d'étudiants rejoints par les présentations sur le développement durable données par le BAPE .....	11
<b>Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable du BAPE</b> .....	<b>12</b>
<b>Tableau synoptique</b> .....	<b>13</b>

## Message du président

Près de 10 ans avant que ce concept ne soit popularisé par la commission Brundtland, le développement durable s'incarnait déjà dans la conduite des travaux de consultation, d'enquête et d'analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

En effet, dans son tout premier rapport en 1979, la commission d'enquête estimait que le BAPE « ne pouvait pas restreindre la notion d'environnement aux seules questions biophysiques mais devait y inclure des préoccupations d'ordre socio-économique et culturel » (p. A-9). Pas surprenant qu'au moment de l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006, le BAPE ait fait encore une fois figure de précurseur en systématisant la prise en compte des principes de développement durable par l'entremise d'une grille d'analyse qui sert de guide pour les travaux des commissions d'enquête. Cette méthodologie est toujours appliquée à ce jour mais fut bonifiée avec le temps et intègre maintenant les objectifs de développement durable tels que mis de l'avant par l'Organisation des Nations Unies.



Au-delà de l'intégration de ce concept dans ses rapports, le BAPE s'est aussi fait un devoir d'exemplarité dans la mise en œuvre du développement durable dans ses pratiques de gestion, et a saisi régulièrement des occasions de partager son expertise en ce domaine. Les succès obtenus dans la mise en œuvre de ses deux premiers plans d'action de développement durable (PADD) en témoignent. En outre, le projet de transformation du milieu de travail du BAPE, qui a été imaginé avec le développement durable comme fondement, est aujourd'hui reconnu comme un modèle au sein de la fonction publique du Québec.

La participation publique est au cœur de notre mission, et nous désirons continuer à encourager cette pratique. Néanmoins, le processus de participation publique du BAPE demeure souvent méconnu ou encore trop complexe pour les citoyens et citoyennes. En outre, certains groupes, comme les femmes, les jeunes et les communautés ethnoculturelles, sont moins représentés aux séances publiques du BAPE. Nous saisissons donc l'occasion offerte par la mise en œuvre de notre nouveau PADD pour proposer une action promouvant l'équité, la diversité et l'inclusion à nos travaux afin d'en démocratiser encore plus l'accès.

Le présent PADD du BAPE s'inscrit donc dans une logique d'ouverture à la pluralité, de maintien des acquis et dans le souci constant d'améliorer nos pratiques. En incorporant le développement durable dans toutes les sphères de notre gestion, avec l'évaluation de la durabilité de nos actions structurantes non seulement nous conservons la qualité des services offerts aux citoyens, mais nous la bonifions sans cesse. Nous montrons à quel point la prise en compte des principes de développement durable, dans notre organisation tout comme dans l'analyse des projets qui nous sont soumis, est au centre de nos actions en tant que gage de rigueur et de qualité qui est essentiel pour un développement sain du Québec.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain R. Roy'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'A' and 'R'.

Alain R. Roy

## L'organisation en bref

### Mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale sur des projets et des questions relatives à la qualité de l'environnement, en transmettant au ministre responsable de l'Environnement (ci-après le ministre) des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

### Vision

Le BAPE agit comme un catalyseur de la participation citoyenne qui contribue à façonner l'avenir du Québec.

### Valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur ces quatre valeurs éthiques :



Le **respect** consiste à poser un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter indûment les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention que l'on porte aux autres, par une conduite honnête et courtoise envers eux et par le souci de s'octroyer un temps de réflexion.



L'**impartialité** réside dans le devoir et le privilège d'adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'accorder la même écoute et autant d'importance à toutes et tous, sans parti pris.



L'**équité** exprime la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.



La **vigilance** se définit comme l'attention portée à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait survenir et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

Le BAPE souscrit par ailleurs aux valeurs de la fonction publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

## Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
97,3 %	Taux brut de valorisation des matières résiduelles produites par le BAPE <sup>1</sup>
100 %	Proportion des commissions d'enquête utilisant la grille de prise en compte des 16 principes de développement durable
24 %	Proportion de femmes qui présente un mémoire en deuxième partie d'audience publique dédié à la présentation des opinions <sup>2</sup>
65 %	Taux de compréhension des rôles du BAPE <sup>3</sup>
100 %	Séances publiques webdiffusées en direct

1. Selon les résultats d'une campagne de caractérisation menée en avril 2022.
2. Selon les données recueillies dans le cadre d'une étude dressant le portrait de la prise de parole des femmes dans les audiences publiques du BAPE entre 1978 et 2021.
3. D'après un sondage Web mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 008 Québécoises et Québécois par la firme Léger du 22 au 25 mars 2024.

## Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Document organisationnel	Orientation/objectif	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<i>Plan stratégique 2024-2027</i>	Favoriser la participation de tous au développement durable  <b>Orientation 1 – La compréhension des rôles du BAPE</b>  <b>Objectif 1.1 – Mieux informer les publics sous-représentés</b>	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
<i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2024-2025</i>	Sensibiliser le personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées.  Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents du BAPE, notamment lors des séances publiques.  Favoriser l'accès à l'égalité en emploi et faciliter l'intégration des personnes handicapées au BAPE tout en contribuant à l'atteinte de la cible gouvernementale visant un taux de représentation de 2 % de personnes handicapées dans l'effectif permanent.	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
<i>Plan de transformation numérique 2023-2027</i>	<b>2.1.2 Durabilité</b>  Le BAPE a effectué une évaluation de la durabilité de son plan de transformation numérique. Cet exercice a permis de cibler des impacts positifs pour différents champs d'action, ainsi que de proposer des bonifications pour réduire les risques liés à la durabilité.	5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

## Contexte interne

Malgré sa petite taille, le BAPE a toujours mis le développement durable en tête de ses priorités et il a articulé son engagement, ses outils d'analyse et sa gouvernance dans cet esprit.

Parmi les réalisations phares qui corroborent la capacité du BAPE d'imaginer de grands projets et de les mener à terme, citons la relocalisation de ses bureaux et du réaménagement de ses espaces de travail qui inclut entre autres un aménagement des espaces de travail en aire ouverte à postes non dédiés. En mars 2020, le BAPE inaugurerait ses nouveaux locaux. La volonté du bureau était de faire de ce projet un modèle d'intégration de plusieurs politiques gouvernementales, dont la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, la réduction, le réemploi, puis le recyclage ont été privilégiés tant pour le déménagement que lors des travaux de déconstruction et d'aménagement. En outre, la quasi-totalité du mobilier et de l'équipement des anciens locaux, devenus obsolètes avec le nouveau concept d'utilisation de l'espace, ont trouvé preneur et furent réutilisés. Les matériaux de parements du nouvel environnement de travail, recyclés pour certains, et le mobilier sont durables et fonctionnels. La transformation du BAPE est aussi axée sur le recours au télétravail, l'ergonomie, la mobilité durable et sur la gestion numérique de type sans papier.

Par ailleurs, le BAPE a obtenu en 2022 la certification Élite du programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC. Cette certification démontre la haute performance de l'organisation dans la gestion de l'ensemble des matières résiduelles. Lors du dernier exercice de caractérisation réalisé en avril 2022, les résultats de la grille de calcul de la performance de RECYC-QUÉBEC montrent que le BAPE a généré 42,55 kg de matières résiduelles pendant la semaine de caractérisation, soit 41,40 kg de matières résiduelles valorisées et 1,15 kg envoyés à l'élimination. Le taux brut de valorisation des matières résiduelles produites est donc de 97,3 %. Notre taux de valorisation des matières résiduelles étant déjà très haut, nous n'avons pas prévu d'action sur ce point dans le présent plan. Nous poursuivons l'objectif de maintenir ce niveau de certification lorsqu'elle sera échue en 2025.

Assujetti à la Stratégie gouvernementale de développement durable, le présent plan encadre les activités du BAPE notamment celles liées à l'approvisionnement responsable, aux saines habitudes de vie, à la prise en compte des principes de développement durable dans nos activités et à la réduction de notre empreinte environnementale. Le plan propose aussi des actions concrètes visant à intégrer les concepts d'équité, de diversité et d'inclusion dans nos pratiques. Dans cette optique, le BAPE offre des outils et des formations à l'ensemble de son personnel en plus d'intégrer dans son analyse les objectifs des Nations Unies s'y référant.

D'ailleurs, afin de s'aligner sur les meilleures pratiques mondiales, le présent plan s'appuie également sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces 17 objectifs, portant à la fois sur les populations, la planète, la gouvernance et l'économie durable, constituent l'Agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU. Les ODD retenus dans le cadre du présent plan sont ceux pour lesquels le BAPE estime avoir le plus d'effets. Des pictogrammes indiquent les ODD priorités dans chaque orientation du Plan d'action de développement durable 2023-2028.

## Contexte externe

Le BAPE est un outil de démocratie participative crédible et reconnu au Québec et à l'international, mais il est aussi mal connu. Conséquemment, l'organisation doit faire face à certains défis.

Un sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR) révèle que seulement 56,2 % des répondants estiment que l'organisation a pour rôle de consulter la population et 60,5 % qu'elle a celui de l'informer. En outre, environ la moitié des répondants (51,2 %) pense encore à tort que le BAPE a un pouvoir décisionnel. Par ailleurs, le sondage révèle que le niveau de confiance envers le BAPE augmente avec le niveau de connaissance que la population a de l'organisation. Ainsi, des efforts sont consacrés pour améliorer la compréhension de ses rôles, soit informer, consulter, enquêter et aviser.

De même, malgré le fait que le BAPE ait déjà procédé à plusieurs changements, le processus de participation publique demeure souvent méconnu ou encore trop complexe pour les citoyens et citoyennes. En outre, certains groupes, comme les femmes, les jeunes et les personnes appartenant à des communautés ethnoculturelles, sont moins représentés aux séances publiques du BAPE. Animé par la volonté de faciliter et de diversifier la participation du public à ses travaux, le BAPE poursuit ses efforts afin de mettre en place les conditions nécessaires à l'exercice d'une démocratie participative transparente, inclusive et représentative répondant aux attentes de la population. Ainsi pour faciliter la participation à ses travaux et se faire connaître, le BAPE travaille sur des outils visant à guider les citoyens et citoyennes faisant partie de groupes informels, dans la conduite d'une rencontre et la production d'un document dans lequel ils pourraient exprimer collectivement leur opinion sur un projet faisant l'objet d'un examen public par une commission d'enquête du BAPE.

Par ailleurs, l'univers du numérique a transformé les habitudes de vie, les interactions sociales ainsi que la manière de s'informer et de participer de la population. Ce virage technologique, renforcé par la pandémie de COVID-19, fait maintenant partie du quotidien de la grande majorité des citoyennes et citoyens. Durant cette période, le Bureau a su innover et continuer ses activités en proposant des solutions 100 % numériques et à distance pour la participation aux séances publiques. Ainsi pendant la pandémie, les séances publiques avaient lieu uniquement à distance afin de respecter les consignes sanitaires. Fier de son succès, le BAPE offre maintenant des séances hybrides avec la possibilité de participer à distance ou en présentiel selon les préférences des citoyens. Le numérique a donc permis au BAPE de rejoindre une plus grande clientèle à l'échelle du Québec. Il s'agit d'une grande opportunité que le BAPE doit continuer d'exploiter. Le BAPE souhaite accentuer ses efforts en exploitant davantage les possibilités qu'offrent notamment les médias sociaux et la publication de vidéos afin de mettre en valeur la contribution des citoyennes et citoyens à ses travaux et de rejoindre une plus grande clientèle. La Stratégie de transformation numérique gouvernementale offre également une avenue fort intéressante pour permettre à l'organisation d'accroître et de diversifier la participation à ses travaux tout en valorisant une transition numérique écologiquement responsable.

## Plan d'action de développement durable

### Action 1 : Augmenter le nombre d'organisations œuvrant auprès de groupes sous-représentés lors des audiences du BAPE rejoint par nos présentations sur le BAPE



Désirant faciliter la démocratie participative, le présent PADD propose une action visant à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion à ses travaux. Une meilleure compréhension des rôles du BAPE (informer, consulter, enquêter et aviser) est une condition importante pour favoriser la participation, mais aussi pour maintenir, voire augmenter la confiance du public envers l'institution.

Nous souhaitons élargir le profil des personnes et des groupes qui participent à nos travaux afin de mieux représenter la diversité des communautés et parties prenantes touchées ou intéressées par les projets. Afin d'avancer vers cet objectif, nous allons contacter des organisations aux profils multiples et œuvrant auprès de clientèles ciblées afin d'entamer un dialogue à ce sujet et éventuellement créer des partenariats.

Nous désirons connaître davantage la clientèle ainsi que les membres de ces organisations et par le fait même, leur permettre de mieux connaître notre organisation. Nous souhaiterions susciter l'intérêt à participer à nos consultations publiques lors de projets dont les enjeux pourraient les concerner; nous croyons fermement que toutes et tous peuvent s'exprimer sur des enjeux qui ont un impact sur leur milieu de vie et que cette pluralité des points de vue contribuera à enrichir la qualité des rapports produits par le BAPE.

Le BAPE rendra compte du nombre de groupes rejoints dans le cadre d'une ou de plusieurs activités de sensibilisation. La planification de ces activités est tributaire de l'intérêt que les groupes ciblés manifestent à l'égard du BAPE et du temps que le personnel du BAPE peut y consacrer en dehors des dossiers qui lui sont confiés par le ministre. Il n'est donc pas possible de prévoir le nombre de groupes rejoints pour les prochaines années. Le BAPE a donc fixé des cibles réalistes en fonction des contraintes avec lesquelles il doit composer.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Nombre de groupes rejoints par nos présentations <i>Valeur de départ : S. O.</i>	3	4	5

## Action 2 : Augmenter globalement la proportion de femmes qui participent à nos travaux par le biais des différents moyens de participation



Des travaux de caractérisation des participants et non participants ont été réalisés ces dernières années, ce qui a mené notamment à la réalisation d'une étude sur la prise de parole des femmes dans le cadre des audiences publiques du BAPE. Cette étude a permis de confirmer que les femmes demeurent minoritaires parmi les personnes qui prennent la parole aux séances publiques du BAPE. Au cours de la période étudiée (1978-2021), parmi les 11 588 interventions (principalement des questions et des sous-questions) analysées lors de la première partie, 2 709 ont été faites par des femmes (23 %). En deuxième partie, parmi les 11 542 individus venus présenter un mémoire, 2 757 étaient des femmes (24 %). Les femmes sont donc moins représentées aux séances publiques du BAPE.

Pour répondre à cet enjeu, le BAPE a mis en place plusieurs actions afin de favoriser et de diversifier la participation citoyenne. Par exemple, un micro perche est maintenant utilisé lors des séances publiques d'information pour permettre à tous de s'exprimer de façon plus conviviale que lorsqu'un micro était placé à l'avant de la salle, ce qui pouvait gêner certaines personnes à prendre la parole. De plus, le BAPE offre maintenant la possibilité de déposer un court commentaire ou une image commentée via son site Web afin de permettre à tous d'exprimer leur opinion.

Nous souhaitons poursuivre la diversification des modes de participation et d'information afin de nous adapter aux préférences et aux attentes citoyennes et par ce biais diversifier notre clientèle.

La proportion de femmes participant aux travaux du BAPE sera mesurée à partir de leur prise de parole lors des séances publiques d'une période d'information, d'une audience publique ou d'une consultation ciblée, notamment par la lecture d'une requête, par une question posée ou par la présentation d'un mémoire ou d'une opinion verbale.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Proportion de femmes participant à nos travaux <i>Valeur de départ : 24 %</i>	30 %	32,5 %	35 %

## Action 3 : Évaluer la durabilité de tous les projets structurants



Depuis la création de l'organisme, les commissions d'enquête du BAPE examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant une notion large de l'environnement, retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

Afin de favoriser le développement durable dans toutes les sphères de ses activités, le BAPE s'engage à évaluer aussi la durabilité de ses projets internes en utilisant le processus d'évaluation de la durabilité conçu par le ministère responsable de l'Environnement. Les interventions suivantes seront priorisées et feront l'objet d'un suivi :

- La prochaine planification stratégique
- Toute intervention jugée structurante<sup>4</sup> au sein de l'organisation

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité <i>Valeur de départ : S. O.</i>	65 %	73 %	80 %

## Action 4 : Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions d'enquête du BAPE



Le BAPE a fait office de précurseur dans ce domaine puisque la prise en compte des dimensions qui sous-tendent le développement durable a toujours influencé la portée de l'analyse de ses commissions d'enquête. Par ailleurs le processus d'intégration des principes de développement durable est sous la responsabilité d'une gardienne ou d'un gardien désigné qui s'assure que l'exercice est fait dans les règles de l'art dans chaque mandat d'enquête en vertu d'une démarche systématisée.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Pourcentage des commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable <i>Valeur de départ : 100 %</i>	100 %	100 %	100 %

4. Une intervention structurante est tout projet identifié par le comité de coordination de l'organisation qui est porté par au moins deux directions ou services dans sa réalisation et qui découle de la planification stratégique ou implique un volet avec la participation du public ou la mission du bureau.

## Action 5 : Réduire notre empreinte environnementale numérique



L'univers numérique a transformé les habitudes de vie, les interactions sociales ainsi que la manière de s'informer et de participer de la population. Ce virage numérique, renforcé par la pandémie de COVID-19, fait maintenant partie du quotidien de la grande majorité des citoyennes et citoyens. Même si cela comporte son lot de défis, il s'agit d'une grande opportunité que le BAPE doit continuer d'exploiter. La Stratégie de transformation numérique gouvernementale offre une avenue fort intéressante en invitant l'organisation à accroître et diversifier la participation à ses travaux.

Le virage numérique n'est toutefois pas sans conséquences pour l'environnement et la société puisque le numérique nécessite une grande quantité de ressources matérielles et énergétiques. Ces impacts se produisent sur l'ensemble de cycle de vie du numérique, soit lors des phases de fabrication, d'utilisation et de fin de vie des appareils numériques.

Le BAPE a effectué une évaluation de la durabilité de son plan de transformation numérique, ce qui a permis de cibler des impacts positifs pour différents champs d'action et de proposer des bonifications pour réduire les risques liés à la durabilité. Au cours des prochaines années, le BAPE consolidera ses bonnes pratiques numériques tout en visant une amélioration continue de la performance environnementale de ses systèmes informatiques. Le BAPE adoptera l'indice de maturité numérique responsable<sup>5</sup> développé par le ministère responsable de l'Environnement pour en assurer le suivi.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable Valeur de départ : 36 %.	42 %	46 %	65 %

5. Il s'agit d'une mesure permettant de rendre compte de l'adoption de pratiques écoresponsables par des ministères et organismes dans le domaine des technologies de l'information et des communications.



## Action 6 : Augmenter le nombre d'élèves rejoints par une de nos trousse pédagogiques permettant notamment de sensibiliser au développement durable

Soucieux de sensibiliser la population au développement durable et de favoriser une participation citoyenne plus inclusive et représentative de la société actuelle, le BAPE s'emploie à faire connaître l'organisation et son fonctionnement auprès de clientèles variées, dont les jeunes en milieu scolaire. Par ailleurs, le BAPE est fier de faire partie du comité interministériel en éducation au développement durable mis sur pied en 2021 par le ministère de l'Éducation pour permettre une concertation entre le Ministère et ses différents partenaires en matière d'éducation au développement durable.

Ainsi, le BAPE a développé des trousse pédagogiques destinées à plusieurs niveaux scolaires : une pour le secondaire et deux pour le collégial et universitaire. Ces outils proposent des simulations d'audiences publiques créées à partir de projets fictifs. Elles permettent entre autres aux élèves d'intégrer des connaissances sur les principes de développement durable, de développer des compétences de prise de parole et d'argumentation en public ainsi que de prendre conscience de son rôle de citoyen dans la démocratie participative québécoise. À titre d'exemple, entre 2013 et 2018, les trousse s'adressant aux niveaux supérieurs ont été téléchargées par une trentaine d'enseignants et étudiants, ce qui témoigne de l'intérêt pour ces outils.

En 2022, le BAPE a mis à jour plusieurs de ses trousse afin de faciliter leur utilisation et ainsi d'inciter encore plus d'enseignants et enseignantes à les intégrer dans leurs cours. Dans les prochaines années, la BAPE compte poursuivre ses efforts de promotion de ses outils pédagogiques auprès des établissements scolaires et de ses partenaires. Ultiment, l'utilisation des trousse restera toutefois tributaire de l'intérêt du personnel enseignant à leur égard. De plus, le BAPE n'a pas le contrôle sur la taille des classes dans lesquelles les trousse sont utilisées. Dans ce contexte, il est donc difficile de prévoir le nombre d'élèves qui vont bénéficier des trousse au cours des prochaines années. Le BAPE a donc fixé des cibles réalistes en tenant compte de ces contraintes.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	Nombre d'élèves utilisant chaque année l'une de nos trousse pédagogiques			
	Trousse s'adressant aux élèves du 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (Le BAPE à l'école) <i>Valeur de départ : S. O.</i>	45	55	65
	Trousse s'adressant aux élèves de niveau collégial et universitaire <i>Valeur de départ : S. O.</i>	45	55	65

## Action 7 : Augmenter le nombre d'étudiants rejoints par les présentations sur le développement durable données par le BAPE



Forts de leurs expertises variées et leur expérience acquise au cours d'audiences publiques, de consultations ciblées et de médiations, les employés du BAPE contribuent à bonifier la formation d'étudiantes et d'étudiants universitaires, en partageant leurs connaissances avec eux à l'occasion de présentations en classe. Ces rencontres, qui ont lieu depuis plusieurs années, constituent également de belles occasions de faire rayonner la mission et l'expertise de l'organisation, tout en mettant en valeur la démocratie participative et le développement durable.

À l'instar de plusieurs autres actions, la planification des activités de formation en milieu universitaire est tributaire de l'intérêt que les professeurs manifestent à l'égard du BAPE, ainsi que du temps que le personnel du BAPE peut y consacrer en dehors des dossiers qui lui sont confiés par le ministre. De plus, le BAPE n'a pas le contrôle sur la taille des classes auprès desquelles il est invité à intervenir, qui peut être variable selon les cours. Le BAPE a donc fixé des cibles qui tiennent compte de ces contraintes.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	Nombre d'étudiants rejoints chaque année par des présentations sur le développement durable données par le BAPE <i>Valeur de départ : S. O.</i>	45	55	65

## Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable du BAPE

Les responsabilités découlant de la mission du BAPE ne lui permettent pas de contribuer directement à ces objectifs. Toutefois, ces objectifs touchent directement des enjeux qui sont souvent abordés dans ses rapports d'enquête et d'audience publique et qui servent à éclairer la prise de décision gouvernementale.

Objectif 2.1	Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes
Objectif 2.2	Améliorer la santé des écosystèmes
Objectif 2.3	Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens
Objectif 4.1	Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux
Objectif 4.2	Accélérer la transition vers une mobilité durable
Objectif 4.3	Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes

En raison de son champ d'intervention découlant de ses compétences, le BAPE ne peut pas contribuer à l'atteinte de ces autres objectifs :

Objectif 1.1	Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables
Objectif 1.2	Structurer le marché des emplois verts et verdissants
Objectif 1.3	Favoriser la consommation responsable
Objectif 5.2	Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
Objectif 5.3	Investir de façon durable au profit des Québécois
Objectif 5.4	Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable
Objectif 5.6	Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics
Objectif 5.7	Valoriser les matières résiduelles
Objectif 5.8	Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables



## Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	1 Augmenter le nombre d'organisations œuvrant auprès de groupes sous-représentés lors des audiences du BAPE rejoint par nos présentations sur le BAPE	Nombre de groupes rejoints par nos présentations <i>Valeur de départ : S. O.</i>	3	4	5
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	2 Augmenter globalement la proportion de femmes qui participent à nos travaux par le biais des différents moyens de participation	Proportion de femmes participant à nos travaux <i>Valeur de départ : 24 %</i>	30 %	32,5 %	35 %
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	3 Évaluer la durabilité de tous les projets structurants	Proportion des interventions gouvernementales structurantes <sup>6</sup> ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité <i>Valeur de départ : S. O.</i>	65 %	73 %	80 %
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	4 Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions d'enquête du BAPE	Proportion des commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable <i>Valeur de départ : 100 %</i>	100 %	100 %	100 %
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5 Réduire notre empreinte environnementale numérique	Indice de maturité numérique responsable <sup>7</sup> <i>Valeur de départ : 36 %</i>	42 %	46 %	65 %

6. Une intervention structurante est tout projet identifié par le comité de coordination de l'organisation qui est porté par au moins deux directions ou services dans sa réalisation et qui découle de la planification stratégique ou implique un volet avec la participation du public ou la mission du bureau.

7. Il s'agit d'une mesure permettant de rendre compte de l'adoption de pratiques écoresponsables par des ministères et organismes dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	6 Augmenter le nombre d'élèves rejoints par une de nos trousse pédagogiques permettant notamment de sensibiliser au développement durable	Nombre d'élèves utilisant chaque année l'une de nos trousse pédagogiques			
		Trousse s'adressant aux élèves du 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (Le BAPE à l'école) <i>Valeur de départ : S. O.</i>	45	55	65
		Trousse s'adressant aux élèves de niveau collégial et universitaire <i>Valeur de départ : S. O.</i>	45	55	65
5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	7 Augmenter le nombre d'étudiants rejoints par les présentations sur le développement durable données par le BAPE	Nombre d'étudiants rejoints chaque année par des présentations sur le développement durable donné par le BAPE <i>Valeur de départ : S. O.</i>	45	55	65



**Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement**

**Québec**

